

FICHE DE POSTE RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Programme : Respect des droits humains inhérents aux femmes et aux enfants en conflit avec la loi, appui à

l'amélioration de la Justice des mineurs à Madagascar

Date: Du 01/06/2016 au 31/12/2017 Poste: Responsable pédagogique

Lieu de travail : Antananarivo, avec des déplacements possibles sur le territoire malagasy

Sous la responsabilité hiérarchique directe du coordinateur du projet « Appui à l'amélioration de la Justice des

Mineurs à Madagascar »

Mission générale du poste

Contribuer à améliorer les conditions de prise en charge par la Justice des mineurs en conflit avec la loi

Responsabilités du poste

RESPONSABILITE N°1:

Améliorer les compétences pédagogiques et éducatives de l'équipe de mise en œuvre des mesures alternatives sur le territoire de Madagascar

<u>Activités 1.1</u>: Evaluer, en collaboration avec le coordinateur du projet, les besoins en termes de renforcement des compétences pédagogiques pour les équipes des services de liberté surveillée et de la BMPM

<u>Activités 1.2</u>: Organiser des espaces d'échanges et de partage d'expériences et de compétences dans ces équipes

Activités 1.3 : Préparer des formations adaptées aux besoins des équipes des mesures alternatives

<u>Activités 1.4</u> : Organiser, le cas échéant, la venue d'intervenants extérieurs pour mener à bien certaines formations

<u>Activités 1.5</u> : Mettre en œuvre, avec l'appui de prestataires sélectionnés, un travail d'analyse de la pratique pour les travailleurs sociaux des services de mesures alternatives

<u>Activités 1.6</u> : Proposer des outils de capitalisation des actions mises en œuvre dans les services de mesures alternatives

RESPONSABILITE N°2:

Assurer la coordination des actions de sensibilisation sur les mesures alternatives pour les magistrats et les forces de l'ordre

<u>Activités 2.1</u>: Préparer, en collaboration avec le coordinateur du projet et le Ministère de la Justice, les besoins en termes de sensibilisation à destination des magistrats

Activités 2.2: Organiser et animer ces ateliers de sensibilisation à destination des magistrats

<u>Activités 2.3</u>: Préparer, en collaboration avec le coordinateur du projet et le bureau de la BMPM, les besoins en termes de sensibilisation à destination des agents de la BMPM

Activités 2.4: Organiser et animer ces ateliers de sensibilisation à destination des agents de la BMPM.

RESPONSABILITE N°3:

Assurer la gestion des tâches administratives

Activités 3.1: Remplir correctement et avec rigueur les différents documents de suivi internes.

<u>Activités 3.2</u>: Participer aux réunions de réflexion pour l'élaboration de nouveaux outils pédagogiques plus efficaces, si besoin est.

Activités 3.3: Proposer des outils de suivi et de capitalisation des formations proposées

Compétences techniques

- Connaissances en pédagogie et en andragogie
- Connaissances et pratique de la démarche participative
- Maitrise du suivi socio-éducatif et des méthodes pédagogiques
- Bonne connaissance des jeunes en milieu carcéral
- La connaissance de l'association GD serait un plus
- Une parfaite maitrise du malgache est requise
- La pratique du français est requise
- Compétences en sensibilisation et en communication

Compétences transverses

- Adhésion aux valeurs de - Prise d'initiative - Adaptabilité

- l'association - Leadership - Conscience professionnelle

- Bonne organisation - Diplomatie - Autonomie

Qualifications

- Minimum Bac + 2 (de préférence dans le domaine éducatif et/ou social)
- Formation de formation de formateurs
- 3 ans d'expériences dans la formation d'adultes
- Expérience en accompagnement psychosocial
- Expérience en sensibilisation
- Expérience dans l'éducation ou l'animation serait un atout

Conditions

- Temps plein
- Salaire brut de base 450 000 Ar.
- Horaires de travail : du lundi au samedi de 8h30 à 17h sur la base de 40h par semaine
- Candidatures (Lettre de Motivation, CV, + 2 références) à envoyer par mail à <u>benedicte@grandirdignement.org</u> ou à déposer aux bureaux de Grandir Dignement : Lot IVA 4, 2^{ème} étage, Ampandrana, Tana (entre le pont Behoririka et l'hôtel les 3 métis) avant le 27 mai 2016